

<p>Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie</p>	<p><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b></p>
<p>Délibération n° 0051/2021</p>	<p><b>Objet</b> : Conventions d'Objectifs et de Financement avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne n° 133507, pour la prestation de service accueil de loisirs (alsh) - accueil adolescents – Bonus « territoire Ctg » - Ville de Marolles-en-Brie.</p>

Conseillers en exercice : 27

Présents : 20

Pouvoirs : 7

Absents : 0

Votants : 27

L'an deux mil vingt et un, le 24 juin à 19h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 17 juin 2021, s'est réuni exceptionnellement à l'Espace des Buissons en séance publique sous la présidence d'Alphonse BOYE, Maire,

**Présents** : Alphonse BOYE, Maire.

Vanessa HANNI, Alain BOUKRIS, Anne FERREIRA, Jean-Luc DESPREZ, Pauline BOHNERT-BISQUERT, Arnaud DESSAINT, Céline MONASSA, adjoints au Maire.

Roland TIBI, Jean-Pierre VANHAVERE, Dominique HUMEZ, François ELIE, Caroline DELISSE, Stéphanie GODEAU JAOUEN, Noémie ARNOFFI, Grégory NGUYEN, Martine HARBULOT, Nicole DELBOSC, Carine LACROIX CHARLES, Stéphanie COUCHOUX, conseillers municipaux.

**Absents représentés** : Mehdi BELLOUTH représenté par Alain BOUKRIS, Samantha CRISIAS représentée par Roland TIBI, Jean-Jacques GAREAU représenté par Martine HARBULOT, Margot MAGIN représentée par Nicole DELBOSC, Danielle METRAL représentée par Carine LACROIX CHARLES, Bernard KAMMERER représenté par Carine LACROIX CHARLES, Benjamin GAUDON représenté par Noémie ARNOFFI.

**Absents** : /.

Monsieur François ELIE a été nommé secrétaire de séance.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'avis favorable de la commission Affaires scolaires- Enfance et Jeunesse, réunie le 9 juin 2021 ;

**Considérant** que les Caisses d'Allocations familiales (CAF) favorisent au fonctionnement et au développement des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) déclarés auprès des services départementaux de la cohésion sociale (DDCS), notamment par le versement de la prestation de service ordinaire (PSO) ;

**Considérant** que la convention d'objectifs et de financement actuelle est arrivée à échéance et qu'il convient de la renouveler jusqu'au 31 décembre 2024 ;

**Considérant** que celle-ci englobe aujourd'hui le bonus « territoire Ctg » ;

**Considérant** que ladite convention est donc modifiée et fait l'objet d'un nouveau bonus ;

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité**

**ARTICLE 1 : APPROUVE** la convention d'objectif et de financement de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne n° 133507 pour la prestation de service accueil de loisirs – accueil adolescents – Bonus « territoire Ctg », ci-annexée.

**ARTICLE 2 : AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous documents afférents.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 24 juin 2021

  
  
 Alphonse BOYE  
 Maire de Marolles-en-Brie

*Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*